
Décision CF-12-033

Motion E (adoptée)

CONNAISSANCE ET RECONNAISSANCE DES COOPERATEURS EN REGION

Portée par Naïk Guezel et Baptiste Simon

Exposé des Motifs

En mettant en place la coopérative, la volonté d'EELV était de mettre l'homme et la nature au centre des décisions politiques. Développer un réseau de coopérateurs est très certainement une des idées les plus novatrices actées dans les statuts d'un parti politique Français,

Europe Ecologie Les Verts l'a fait !

Nous considérons que l'écologie politique offre en ce 21ème siècle, la juste alternative aux urgences du temps, aux crises environnementales, économiques et sociétales. Nous voulons tous qu'EELV porte l'espoir de l'ouverture au plan national comme en régions. Nous avons l'objectif que les écologistes de la société civile rejoignent la Coopérative.

Les journées d'été de Clermont Ferrand du 18 au 20 août 2011 ont été le premier rendez-vous national des coopérateurs/trices qui a lancé le processus constituant de la Coopérative écologiste annonçant la première Agora, espace de concertation et de co-élaboration du Projet écologiste.

Notre réseau écologiste doit, maintenant se construire.

Il s'agit dès à présent, d'identifier les membres actifs de notre réseau et d'inventer une écologie de la communication afin de nous organiser, de s'informer, de coproduire, d'échanger, d'agir, de partager et d'initier ensemble l'indispensable transformation écologique de la société que nous souhaitons tous. Moments forts, les débats de l'Agora nationale du 17 décembre, ont permis, à partir d'échanges, du partage entre coopérateurs et adhérents, d'avancer sur une définition de ce qu'est le réseau des coopérateurs. Nous avons compris que nous avons besoin de forger un outil de communication entre coopérateurs, pour une mise en commun des projets mais aussi de réflexions et d'idées. La machine est donc plus que jamais en marche.

Le premier pas de la construction de ce réseau est de se connaître et reconnaître, c'est pourquoi, nous souhaitons avoir une large visibilité sur l'ensemble des coopérateurs d'EELV.

Aussi, nous avons besoin :

- D'inviter tous les coopérateurs à rejoindre les espaces web qui leur seront dédiés.
- D'informer tous les coopérateurs de leur possibilité de désigner selon leurs propres règles des coopérateurs au sein des CPR régionaux et en cohérence avec l'esprit des statuts du parti EELV.
- De communiquer régulièrement des projets et actions élaborés par des coopérateurs.
- De prendre contact avec les coopérateurs dans le cadre du renouvellement de la cotisation.
- Pour permettre la diffusion d'informations nous demandons au Conseil Fédéral la mise en place de coopérateurs référents des fichiers et listes des coopérateurs au niveau régional.

- Que deux coopérateurs (à minima) désignés par les coopérateurs de leur régions respectives identifiés et agréés par le CPR aient accès en lecture au fichier complet des coopérateurs de leur région. L'exercice de cette responsabilité de « coopérateurs référents fichier » s'effectuera en étroite collaboration avec les membres du Bureau Exécutif Régional en charge de la gestion du fichier du mouvement. Il s'agit d'assurer la gestion dynamique des fichiers et des listes de diffusion et d'échanges. Il s'agit aussi d'être solidairement garants du respect des bonnes pratiques au regard de la déontologie :
 - Ils devront s'engager par écrit et sur l'honneur, à la non divulgation des fichiers sur le modèle des personnes mandatées pour les Groupes Locaux.
 - Ils auront autorisation de créer des listes de diffusion (type newsletter/ descendante) et/ou d'échange dans le respect des réglementations, notamment de la CNIL.
 - Les listes de diffusion/échange actuelles et futures doivent pouvoir être administrées par les coopérateurs référents.
 - Les listes d'échange seront constituées sur la base du volontariat et non des fichiers régionaux ou fédéraux.
 - Les listes de diffusion régionales peuvent être subdivisées territorialement et thématiquement sous la responsabilité des coopérateurs référents.

- Une journée de formation des coopérateurs référents à la gestion des listes d'informations régionales sera organisée. Pour cela, il est demandé à chaque CPR de solliciter le réseau des coopérateurs pour valider les noms des coopérateurs référents à la gestion des listes.

L'esprit de ce texte vise avant tout à donner les moyens nécessaires au réseau des coopérateurs afin que dès à présent des passerelles se créent.

L'urgence est de démontrer sur le terrain en synergie avec la société civile que l'écologie politique est bel et bien une réponse alternative à la crise environnementale et sociétale.

Que vive le réseau des coopérateurs.

Pour : beaucoup ; 2 contre : 2 blancs.